

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 21/05/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 10

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, MAINGRET Benoît, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, GRANDIN Isabelle, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absents excusés : Monsieur JOURDAIN Luc a donné pouvoir à Mme ISABELLON Isabelle
Madame TIXIER Floriane a donné pouvoir à M. MAINGRET Benoît
Madame JANOT Claude a donné pouvoir à Mme MARTIN Sylvie
Madame FALLOUX Bénédicte

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame BRUNEAU Marline a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-024	Mise à disposition d'un terrain au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire pour la construction du poste de transformation – poste nouveau chemin de Clays
-------------------------	--

Madame le Maire expose au conseil que le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire a projeté de construire le poste de transformation susvisé nécessaire à la réalisation des travaux d'extension des réseaux pour desserte d'un site de traitement des eaux usées (travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Saumur Val de Loire).

Il précise que ledit syndicat sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle référencée section ZN, n°124 située dans le lotissement, d'une superficie approximative de 14.44m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée sera établie par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire dont un exemplaire sera conservé par la commune du Puy-Notre-Dame.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de mettre à disposition du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation

- **AUTORISE** ledit syndicat à construire dès maintenant le poste en question

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de mise à disposition et à intervenir à ce sujet.

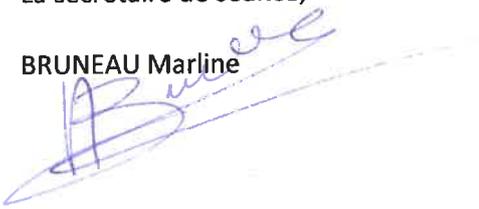
Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme

LE PUY NOTRE DAME, le 30 mai 2024

La secrétaire de séance,

BRUNEAU Marline



Le Maire,

Isabelle ISABELLON

